

III. — MAROC

Après les secousses successives de 1971 et 1972 qui l'ont ébranlé dans ses fondements idéologiques et sociaux, le régime marocain s'est préoccupé de raffermir son prestige sur le plan international, et à l'intérieur de rasseoir son autorité et de reconstituer son système d'alliances. La participation effective du Maroc dans le conflit militaire arabe du Moyen-Orient, l'extension de la répression policière et judiciaire, ainsi que la relance économique et sociale amorcée dans le cadre du plan quinquennal en ont largement témoigné durant 1973. Déterminé à conforter ses alliances avec ses soutiens traditionnels — grande bourgeoisie et élites rurales — le pouvoir a même cherché à favoriser le développement d'une classe moyenne, ce pour atténuer les écarts de revenus dont il reconnaît l'ampleur croissante et pour servir de tampon entre une oligarchie puissante et de plus en plus gourmande et les masses rurales en voie de paupérisation.

Amorcée par les mesures telles que la marocanisation du commerce et de l'industrie, la récupération des terres étrangères et l'adoption d'un nouveau code des investissements, cette politique allait se poursuivre avec plus ou moins de succès durant l'année 1974, visant à l'intérieur à étendre les assises sociales du régime, et à atténuer vis-à-vis de l'étranger les liens de dépendance.

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE MAROCAINE EN 1974

Véritable premier exercice du Plan, qui n'a été mis en vigueur qu'au milieu de l'été 1973, cette année est marquée par une accélération dans le lancement des projets quinquennaux, axés principalement, suivant les priorités retenues, sur les secteurs de sous-traitance et sur les activités liées aux exportations. L'industrie chimique voit l'extension de Maroc-Chimie, la mise en route de Phosphore I et II et le démarrage d'un complexe pétrochimique chlore-soude-polychlorure, dont la réalisation est confiée à une Société française d'engéniering; dans le secteur textile, les travaux du plus grand complexe de filature longue fibre d'Afrique du Nord sont lancés à Oued Zem et Kasba Tadla; à Mechra-Belksiri est créé le premier ensemble de production de sucre, à base de canne de sucre, dont la construction est confiée à une Société française; l'extension de Berliet-Maroc est décidée, une usine pour la fabrication d'emballages métalliques est implantée à Marrakech et une nouvelle cimenterie inaugurée à Agadir.

D'autre part, les changements intervenus dans les données économiques mondiales imposent une révision sous certains aspects du Plan quinquennal (Discours d'Erfoud, cf. Doc. III). Les efforts entrepris en matière d'équipement — lancement des travaux de barrages — doivent être à la mesure des projets

industriels et agro-industriels engagés; au plan énergétique, ils sont orientés dans le sens d'une moins grande dépendance de l'étranger, du fait du renchérissement des matières premières et du pétrole essentiellement : en effet, les achats de pétrole qui représentent 72 % de la consommation d'énergie du pays vont s'élever à 1,5 milliard de DH contre 300 millions en 1973, en raison de la hausse continue des prix et de l'accroissement de la consommation. Aussi le gouvernement décide-t-il d'activer le programme de production d'énergie électrique, de développer la recherche pétrolière en off-shore (convention entre le B.R.P.M. et Société Esso et Shell) et d'approfondir l'analyse des gisements de schistes bitumineux de Timadhir et Tarfaya. Aux termes d'un accord signé en juillet, l'Etat rachète l'intégralité des parts de la SAMIR qui étaient encore détenus par l'ENI à hauteur de 50 % du capital.

Sur le plan financier, le pouvoir marocain va utiliser plusieurs atouts pour que la politique de développement ne soit pas sérieusement compromise par les très fortes retombées inflationnistes de la crise économique mondiale. Il tire parti de sa position privilégiée d'intermédiaire entre l'Europe et les pays arabes pour créer un centre financier international à Casablanca, espérant ainsi développer le marché financier qui lui fait défaut.

Ensuite, il mise sur la proximité géographique de l'Europe et sur les facilités fiscales et de crédit prévues par son nouveau Code des investissements pour attirer les capitaux étrangers : un service d'accueil est créé dès janvier et une circulaire du Premier Ministre est adressée en mars aux différents départements ministériels rappelant le caractère automatique des avantages accordés et confirmant la possibilité de les étendre à des Sociétés à capitaux entièrement étrangers mais de droit local. Enfin et surtout, tout en s'assurant de l'aide financière extérieure traditionnelle (B.I.R.D., U.S.A.I.D. et EXIMBANK), le gouvernement va tirer le plus grand profit de ses richesses nationales en phosphates pour diminuer le poids de son endettement extérieur et conserver une certaine maîtrise du marché.

L'« opération Phosphates » menée par K. Lamrani, Président de l'O.C.P., comporte en effet deux volets : le premier tendant à procurer par les hausses de prix successives et importantes (la tonne passe de 13 dollars en 1973 à 42 en janvier puis à 63 dollars en juillet) une rentrée substantielle en devises; le second consistant à accorder aux pays sous-développés un crédit à long terme sur la moitié de leurs achats, crédit qui serait employé par ces pays pour développer une industrie locale de transformation des phosphates.

Ce système sera appliqué dès 1975 au Bangladesh, à l'Inde, à l'Indonésie. Ce faisant, le royaume augmente à l'aide de ces « phosphates-crédits » le nombre de ses clients directs et surtout maintient la demande mondiale à un niveau élevé, ce qui lui permet de tenir le rythme et le volume de sa production.

Cette valorisation de l'or blanc sert, dans une large proportion, à financer les importations nécessaires ainsi qu'à alimenter la caisse de compensation et le budget de fonctionnement de l'Etat en constante augmentation (Loi de finances rectificative d'août, cf. *Rubr. Légil.*). Elle ne parvient pas toutefois à compenser les effets de l'inflation mondiale sur les dépenses d'équi-

pement (1) et le niveau général des prix (notamment celui des denrées de base qui constituent l'essentiel de la consommation familiale (hausse des prix de 13 % contre 4,6 en 1973).

C'est pourquoi, et ce en dépit des bons résultats enregistrés par la SODEA, l'accent est mis sur la nécessité d'accroître la production agricole nationale; le gouvernement adopte en septembre un programme sous forme de subventions destinées à accélérer le rythme de développement de l'agriculture; et, en novembre, le Roi annonce la mise en œuvre d'un nouveau plan sucrier propre à renforcer l'autonomie du pays en matière d'alimentation.

Parallèlement aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour réussir le « décollage industriel » dans un contexte international difficile qui en a révélé les limites et les contradictions (cf. Chronique économique) la politique de marocanisation s'est poursuivie, sans provoquer les changements sociaux escomptés. Plusieurs textes sont intervenus, d'une part, la circulaire du Premier Ministre, publiée le 6 mars (cf. Doc. III), en vue de clarifier les dispositions de 1973 qui offraient pour certaines activités ou des entreprises particulières des difficultés d'interprétation; d'autre part le report au 30 septembre de l'échéance fixée primitivement au 31 mai pour la marocanisation du commerce et de certaines activités industrielles; cette prorogation devant permettre aux commerçants, une fois levée l'ambiguïté des textes, de s'engager dans la marocanisation et aux nationaux d'obtenir les prêts prévus à cet effet.

Enfin, le décret du 4 avril prévoit la marocanisation au 31.12 du secteur de la distribution en gros des hydrocarbures raffinés. Si la distribution au détail, visée par les textes de 1973, est déjà largement aux mains des nationaux, celle-ci sera, en revanche, réalisée avec un seul partenaire : l'Etat, auquel les Sociétés étrangères sont tenues de céder 50 % au moins de leur capital. A cet effet, est créée la Société nationale des produits pétroliers (S.N.P.P.) dont les prises de participation sont concrétisées par les accords signés en décembre, avec toutes les firmes étrangères, à l'exception d'une seule : Esso.

Dans les Banques, la marocanisation progresse à des degrés divers accompagnés parfois de concentration : Worms et C^{ie} et Banque de Paris et Pays-Bas fusionnent sous la dénomination de Société marocaine de dépôt et de Crédit.

Il est bien difficile, en l'absence de données statistiques, de dresser le bilan réel de la marocanisation qui est parvenue à son terme le 30 septembre, et bien trop tôt pour évaluer avec précision la portée sociale de ces mesures. Tout au plus, peut-on confirmer l'appréciation déjà portée l'an dernier, attestant que les objectifs recherchés par les pouvoirs publics, entre autres la promotion d'une élite nouvelle, ne sont qu'imparfaitement réalisés.

Du côté gouvernemental, certes, on se plaît à souligner que l'opération a été un succès social puisqu'effectuée par la petite et moyenne épargne

(1) La plupart des projets vont être réévalués et leur coût majoré de trois à quatre fois leur montant initial.

et surtout par l'Etat et les organismes étatiques tels que la B.N.D.E., la S.N.I., la C.D.G., la C.I.H., l'O.C.E., la S.O.D.E.A.; et même un succès économique, grâce aux regroupements d'entreprises opérés qui ont évité un désinvestissement stérilisant pour l'économie. Sans nier le rôle essentiel joué par le secteur public dans la marocanisation des grosses affaires, tous les commentaires en font foi, disons qu'elle s'est accompagnée de la main-mise économique de holdings privés sur d'importantes affaires, étant donné l'imbrication subtile des intérêts privés et publics au sein de certains de ces organismes. Pour le reste, il semble bien que la politique de promotion sociale visée par ces mesures ait été un échec et que la redistribution de la fortune nationale dans laquelle elles s'inscrivaient ait surtout bénéficié à quelques puissants groupes financiers nationaux.

Pour l'*Opinion* comme pour *Al Bayane* ces résultats sont dus à l'absence de directives gouvernementales précises et à l'insuffisance des moyens mis à la disposition des salariés et cadres pour faire accéder de nouvelles couches sociales à la richesse aux dépens du capital étranger. En effet, en juin 1 milliard de centimes seulement était débloqué sur les 9 milliards que devait recevoir le Fonds pour la marocanisation et la commission pour l'octroi des prêts avait accordé à peine 800 millions et sur plus de 4 000 entreprises elle n'avait étudié que 300 dossiers.

La grande majorité des affaires marocanisables s'est donc traitée, semble-t-il, en dehors de la procédure des prêts mise sur pied par le gouvernement et l'opération a échappé apparemment à la moyenne et petite bourgeoisie, car pour *Lamalif* également, les premières conclusions du bilan provisoire ne laissent planer aucun doute sur la finalité sociale de la marocanisation; le nombre des affaires disparues est important, beaucoup de Français quittent le Maroc définitivement, la formule d'association des travailleurs pour les petites entreprises a peu joué, l'essentiel est cédé ou vendu à 100 %, l'association à 50 % reste limitée; quant aux très grosses entreprises l'opération a été contrôlée soit par les organismes étatiques en association parfois avec le capital étranger, soit exclusivement par certains financiers puissants de la place de Casablanca, le tout grâce à de subtiles tractations juridiques et même avec le soutien actif du système bancaire.

En tentant d'élargir une base sociale rétrécie, le pouvoir prend du même coup un double risque : celui de ne pas satisfaire les appétits des intérêts en place déjà importants, et d'autre part, du fait que l'essor de certains secteurs modernes entraîne parallèlement le dépérissement des secteurs traditionnels, celui de développer un système social de classe plus net qu'auparavant. Au risque de mettre en péril l'équilibre des forces sur lesquelles il repose, le pouvoir ne peut donc se permettre d'étendre davantage ses alliances sans faire naître de sérieuses contradictions internes. Aussi, soucieuse en outre de conforter sa légitimité, la monarchie va-t-elle rechercher le consensus et pour cela exploiter un thème idéologique unanime par excellence, le nationalisme marocain. En ce sens, l'affaire du Sahara occidental va constituer pour le Roi l'occasion de recréer sinon autour du régime, du moins autour de sa personne l'unité nationale; cette « unité de la nation » que dans son premier discours de l'année il souhaitait déjà voir se renforcer.

LA RÉCUPÉRATION DU SAHARA OCCIDENTAL OU LE RAFFERMISSEMENT
DE L'UNITÉ NATIONALE

Bien que la revendication marocaine sur la restitution de ce territoire ne date pas d'hier (2), il convient de reconnaître que l'enjeu est devenu important avec la découverte des fabuleuses richesses du sous-sol saharien : les gisements de phosphates de Bukraa d'une part, dont les réserves sont évaluées à plus d'un milliard de tonnes de minerai d'excellente teneur — soit au cours actuel une valeur de plus de 100 milliards de dollars — et dont l'exploitation par l'ENMINSA (3) atteint l'équivalent de la production marocaine; les mines de fer dans le Rio de Oro d'autre part estimées à 70 000 tonnes et dont la teneur atteint 65 %, sans parler de ses réserves probables en pétrole. Le complexe de Bukraa construit à 3 km des côtes est doté d'un port minéralier capable de charger simultanément deux cargos de 100 000 tonnes.

Ces quelques données suffisent à expliquer la très forte concurrence des revendications sur ce bout de désert, le profond désaccord entre le Maroc et l'Espagne sur la décolonisation de ce territoire, l'ambiguïté des prises de position des autres Etats riverains et enfin l'acuité d'un litige qui très vite allait atteindre une dimension internationale.

Ce Sahara est en fait revendiqué par plusieurs parties : en effet si pour le Maroc il s'agit d'une récupération pure et simple destinée à réaliser la libération finale du pays, la Mauritanie, pour sa part, parle également, tout en se prononçant pour la décolonisation, de « Sahara mauritanien »; l'Algérie de son côté, intéressée par un couloir qui lui donnerait accès à l'Atlantique des sahariens, ce qui explique son soutien au MOREHOB (4) un des mouvements de la résistance Saharaoui qui rejette aussi bien le colonialisme espagnol que la thèse marocaine et les visées mauritaniennes. Parmi les autres mouvements qui se sont manifestés le mouvement du 21 août qui milite pour le rattachement au Maroc, le Front populaire pour la libération du Sahara qui s'est prononcé pour le droit à l'autodétermination et un autre front siégeant à Nouakchott et partisan de l'annexion du Rio de Oro à la Mauritanie.

L'Espagne pour sa part, en bonne puissance coloniale accrochée à ses intérêts, tient d'autant plus à jouer la carte de l'autodétermination prévue en 1972 par l'assemblée générale des Nations Unies qu'elle a tout fait pour gagner les faveurs de ses 60 000 protégés (5) : réorganisation de l'adminis-

(2) Sans remonter au soulèvement du début du siècle dirigé par le Cheikh Mâ Al Aïnin, rappelons que l'Istiqlal contestait les frontières coloniales dans cette région fixées par les accords de la Celle St Cloud, et que Mohammed V avait en 1958 réclamé le retour à la Patrie du Sahara occupé.

(3) Société d'Etat espagnole créée en 1972, épaulée par des groupes français et allemands (Banque de Paris et des Pays Bas et Krupp).

(4) Mouvement de Résistance des Hommes Bleus, créé en 1971, installé à Alger jusqu'en septembre 1974 puis réfugié en Espagne.

(5) Selon la résistance saharienne qui dénie à cette population toute représentativité, 300 000 saharouis seraient réfugiés dans les pays voisins.

tration dans le sens d'une plus grande autonomie, invitation de quelques notables à siéger aux Cortès, mise en place d'une Assemblée sahraouie en même temps que le renforcement de la présence militaire et économique.

Pour faire échec aux intrigues diplomatiques de l'Espagne et à son plan de décolonisation amorcé par ces dernières mesures, le Maroc, en la personne du Roi, va réagir aussitôt et avec d'autant plus de fermeté que l'unanimité nationale est largement réalisée sur ce retour des « territoires occupés ».

C'est en effet, dès le mois de mai et parallèlement aux interventions gouvernementales, que les organisations politiques relayées par leurs organes de presse ont pris position et manifesté leur soutien au roi dans l'entreprise de récupération des territoires colonisés : Ali Yata ancien leader du P.C.M. et du P.L.S., adresse un mémoire sur la question le 24 mai; Allal El Fassi en visite officielle au Koweït lance un appel aux pays arabes pour obtenir leur appui; A. Ibrahim à l'occasion d'un congrès régional de l'U.N.F.P. stigmatise la politique conciliante du gouvernement à l'égard de Madrid; M. Boucetta réaffirme les positions connues de l'Istiqlal dans un mémoire remis en juin; et M. Ahardane au conseil national du Mouvement populaire estime que le peuple est prêt à prendre les armes s'il le faut.

Toute la presse fait écho à ces interventions, mettant l'accent sur la spontanéité et l'enthousiasme populaires pour un éventuel combat libérateur et n'hésitant pas — en particulier celle de l'opposition — à dénoncer les manœuvres de l'Espagne et l'attitude ambiguë de l'Algérie et de la Mauritanie reléguées au rang de « parties non concernées » dans cette affaire. Plusieurs leaders politiques s'emploient personnellement par des conférences dans de nombreuses villes du Royaume, à entretenir cette campagne d'opinion.

Assuré d'un large consensus national, le roi Hassan II prend seul l'initiative de la relance au mépris de toute concertation maghrébine et mobilise le pays dans l'offensive essentiellement diplomatique qu'il va diriger avec éclat et non sans une certaine habileté, allant jusqu'à envisager un dénouement militaire.

En outre le moment est bien choisi par le Souverain pour lancer sa revendication : le dernier empire colonial d'Afrique — le portugais — s'effondre et l'Espagne connaît une situation intérieure difficile, marquée par l'opposition des partisans de l'ouverture aux « ultras de la droite ».

Sitôt qu'est annoncée la promulgation du statut d'autonomie interne, le souverain chérifien réagit fermement, met en garde le général Franco contre toute « action unilatérale » et porte l'affaire devant la nation dans son discours du 8 juillet. Rappelant les vaines tentatives de conciliation dont le Maroc n'a pas cessé de faire preuve et les importantes propositions de coopération (6), Hassan II réaffirme avec vigueur le bien-fondé des revendications marocaines : se refusant formellement à « voir s'ériger dans la

(6) En 1970, le Maroc était disposé, compte tenu de la position stratégique attachée par l'Espagne à cette région, à lui concéder en échange de la reconnaissance de sa souveraineté, des bases militaires à El Ayoun et Villa Cisneros ; en outre, il avait proposé un accord de coopération associant l'Espagne à l'extraction et à la commercialisation du sous-sol ou des fonds marins.

partie sud du pays un Etat fantoche », il annonce que l'année qui vient sera consacrée à parfaire la « libération territoriale du Maroc », le Sahara occidental faisant partie intégrante de la Nation à tous les points de vue historique, géographique, ethnique, linguistique et politique.

Toute la presse va reprendre à l'unisson cette argumentation du souverain et alimenter par un flot de commentaires une violente campagne de mobilisation à la fois contre l'Espagne et la Mauritanie. C'est dans un climat d'effervescence psychologique voire de passion partisane aux accents parfois belliqueux que le roi va poursuivre son offensive, sur le terrain diplomatique essentiellement. Possédant dans son jeu la carte de l'unanimité nationale, il lui faut en effet obtenir celle du soutien extérieur le plus large et le plus diversifié pour affronter cette partie difficile avec les meilleurs atouts. Aussi est-il décidé d'organiser une vaste campagne d'information en direction de l'étranger, campagne à laquelle les leaders de tous les partis politiques, galvanisés par la revendication nationaliste, ne manqueront pas de participer. C'est ainsi qu'aux côtés des personnalités gouvernementales ou proches du pouvoir, on trouvera tous les chefs de l'opposition à l'exception de A. Ibrahim, parmi les émissaires chargés d'aller plaider dans toutes les capitales la position du Maroc à l'égard de son « Sahara spolié ». Ali Yata et A. Bouabid parcourront respectivement les pays de l'Est et de l'Extrême-Orient, M. Boucetta et B. El Kadiri se partagent avec le Dr Khatib les pays arabes, tandis que les ministres et autres leaders se répartissent les pays africains et « occidentaux ».

Au terme de la campagne diplomatique on peut dire que le Maroc paraissait pouvoir compter sur un appui de principe et sans réserve de la plupart des pays arabes. Partout ailleurs, hormis quelques prises de position marquantes, les thèses marocaines n'ont rencontré qu'une compréhension unanime et plus nuancée, de manière à ne pas froisser les autres pays intéressés. Ces derniers d'ailleurs ne tarderont pas à réagir et de leur côté à multiplier en haut lieu les interventions pour diffuser et faire partager leurs points de vues respectifs sur le Sahara. Côté espagnol, en effet, l'annonce officielle de l'organisation d'un référendum en 1975 est accompagnée d'une série de démarches auprès des chancelleries pour rappeler la volonté d'accorder une plus large autonomie et de mettre en œuvre l'autodétermination conformément aux résolutions des Nations Unies. Côté Mauritanien, après avoir déclaré officiellement que leur pays entendait préserver ses droits sur cette partie du territoire national, Chef d'Etat et ministres se partagent les pays arabes et africains pour y effectuer une tournée d'information.

Sitôt après ces démarches, le roi va relancer l'offensive sur un ton plus dur et menaçant, en dépit des ultimes propositions mauritaniennes de concertation. Dans son discours à la nation du 20 août, il fait clairement savoir qu'il rejettera la consultation espagnole si celle-ci doit entraîner l'indépendance du Sahara et réclame une nouvelle fois comme préalable au référendum le départ des forces espagnoles et le retour des réfugiés. Il souligne également, s'adressant implicitement à la Mauritanie, que « quiconque contestera les revendications marocaines ne le fera que par

malhonnêteté et en ennemi déclaré au Maroc ». Selon lui, les Nations Unies possèdent dans leurs archives la clé d'un litige analogue et devraient appliquer au Maroc et à l'Espagne la solution qu'elles avaient naguère adoptée dans le conflit de l'Irian occidental qui avait opposé les Pays-Bas à l'Indonésie. « Le Maroc, poursuit-il, préfère la voie diplomatique, politique et pacifique, mais si celle-ci ne peut le conduire à la récupération de ses territoires, il n'hésitera pas à user d'un autre moyen ». Dès lors, on a le sentiment qu'un nouveau pas est franchi dans l'escalade et que à tout moment le conflit peut dégénérer en affrontement armé. Des incidents sont d'ailleurs signalés dans les provinces sud-marocaines limitrophes du Sahara, où des unités des F.A.R. sont transférées et où le commandement de la III^e région militaire vient d'être confié au colonel A. Dlimi.

Rabat vit à l'heure « H » comme le soulignent certains observateurs (7) et on croit un peu partout que l'explosion est inévitable et que l'on s'achemine très vite vers une nouvelle crise en Méditerranée. Tout le Maroc semble en effet prêt à faire la guerre en cas de refus du gouvernement espagnol d'accepter les conditions marocaines. L'opinion publique est convaincue que les F.A.R. sont disposés à accomplir leur « mission sacrée de parfaire la libération du territoire national », et toute la presse se fait l'écho du soutien actif du peuple marocain et de sa détermination à payer le prix du sang pour mettre fin au colonialisme espagnol. A l'égard de la Mauritanie, les critiques ne cessent pas de s'accroître, et les commentaires se font chaque jour plus violents voire plus acerbes.

Pourtant, après avoir poussé l'offensive à son paroxysme, le roi Hassan II va dépassionner la situation sans pour autant nuire à la crédibilité de ses engagements ni à la solidité de sa position au plan international. Après que l'Espagne réaffirme le 12 septembre son attachement à l'autodétermination, le Souverain lui propose dans sa conférence de presse du 17 de soumettre à la Cour de justice de La Haye la question de savoir si le Sahara occidental relevait ou non de la souveraineté marocaine avant son occupation. Dans l'hypothèse où l'Espagne ne souscrirait pas à cette proposition, le Maroc demanderait à l'O.N.U. de saisir elle-même la Cour, afin d'obtenir qu'elle « dise le droit » dans cette affaire. En recourant à cette solution, quelque peu inattendue mais non dépourvue d'habileté, le roi évitait les risques que comportait une intervention militaire, esquivait le piège du référendum et éliminait certaines réticences plus ou moins rencontrées lors de la campagne diplomatique. En outre, en faisant tomber les tensions, Hassan II se donnait un délai pour pouvoir profiter de la dynamique de la décolonisation portugaise et relancer la concertation avec ses voisins maghrébins immédiats.

Cette détente allait très vite porter ses fruits : à l'A.G. de l'O.N.U., M. Ould Mouknass accepte la proposition du roi que M. Laraki a renouvelé dans son discours du 30 septembre, plus conciliant et plus compréhensif à l'égard des revendications mauritaniennes. Les pays arabes, à l'occasion du sommet de Rabat, rendent hommage à la coordination de ces efforts et expriment leur solidarité avec l'action entreprise par le Maroc. L'Espagne

(7) « La guerre pour le Sahara Espagnol ». *Afrique-Asie* (65), 9-22/9/1974 : 10-12.

accepte finalement de s'en remettre à la décision des Nations Unies sur la proposition marocaine qui sera âprement défendue par la délégation gouvernementale assistée des leaders des principaux partis politiques. Après des débats serrés, l'Assemblée générale adopte le 13 décembre la proposition de saisine de la C.I.J. et demande à l'Espagne de surseoir à l'organisation du référendum. La réconciliation maroco-mauritanienne est scellée par les entretiens de Fès du 10.

Sans préjuger du succès de sa stratégie diplomatique, disons que le régime a confirmé une fois de plus sa très grande habileté en la matière et surtout que la monarchie, à la faveur du consensus national, a su en retirer pour son capital personnel de légitimité un très grand profit. Consacré de manière explicite dans cette cause nationale, le rapprochement entre le roi et l'opposition s'est également manifesté sur un autre terrain, celui de la démocratisation du régime, avec pour objectif la mise en place des institutions prévues par la constitution de 1972.

Dès le début de l'année, on a l'impression que le Palais veut renouer avec ses adversaires politiques et cherche à réaliser la réconciliation nationale à la faveur d'une libéralisation du régime. Plusieurs signes en font foi, comme la rencontre Hassan II - Bouabid le jour de l'Aïd El Adha, et l'appel à la « concorde nationale » et à « l'union de toutes les bonnes volontés » lancé dans le discours royal du 5 janvier. Du côté des formations politiques, on assiste à un regain d'activité très net qui paraît refléter leur souci de se tenir prêts à toute éventualité et notamment à une reprise du jeu normal des institutions : l'Istiqlal multiplie réunions et déclarations, l'U.N.F.P. tendance Casablanca réunit son conseil national, puis en février un congrès régional, le Mouvement populaire constitutionnel Démocratique tient également un congrès régional remarqué... Dans son discours du trône du 3 mars, le Souverain annonce de futures élections législatives, dont la date sera précisée dans sa conférence de presse de septembre : « Le Maroc [sera] doté en octobre 1975 d'un Parlement mûr, conscient, authentique ». L'ouverture est confirmée, puisqu'il ajoute qu'elles pourraient être préparées par un gouvernement d'union nationale où les chefs de partis siègeraient en qualité de ministre d'Etat; mais elle n'en est pas pour autant concrétisée : en effet à la fin de l'année 1974, la loi organique qui selon la constitution de 1972 doit fixer le nombre de parlementaires à élire au suffrage universel direct et le nombre à élire par un collège restreint n'est pas encore promulguée et le gouvernement d'union nationale envisagé n'est toujours pas mis en place en mars 1975...

Tout au plus entraîne-t-elle une libéralisation relative du régime dont le pouvoir entend bien fixer les conditions et les limites; elle se traduit pour l'opposition par la restauration de son statut légal : l'U.N.F.P.-Rabat peut utiliser librement ses locaux et faire reparaitre son quotidien *Al Mouharir*, Ali Yata est autorisé à créer un nouveau parti; mais aussi par la sanction systématique de toutes ses atteintes trop marquées portées au régime; et surtout elle n'exclut pas de la part du pouvoir le recours à la répression à l'égard des adversaires déclarés du régime, ceux qui ne jouent pas le jeu et qui sont les « auteurs de la subversion ».

UN ARRIÈRE-FOND DE RÉPRESSION

La presse de l'opposition est fréquemment touchée par la censure, et il ne se passe pratiquement pas de mois sans que *Al Alam*, *l'Opinion* et *Maghreb Informations* ne soient saisis une ou plusieurs fois (cf. *Chronologie*). Le climat social n'a pas été particulièrement calme, plusieurs mouvements de grève ont ponctué l'année dans les services concédés et plusieurs secteurs de l'industrie et de l'agriculture, dont certains ont été marqués, à la suite de l'intervention des forces de police, par de violents incidents qui ont entraîné de nombreuses arrestations et fait quelques blessés parmi les ouvriers.

A l'égard des adversaires du régime, la politique de répression s'accroît, à l'aide des accessoires habituels de la panoplie policière et judiciaire : quadrillage du territoire, démantèlement de cellules subversives, enlèvements et des procès... toujours recommencés. C'est ainsi qu'en janvier se tient le deuxième procès de Kénitra devant un tribunal militaire en grande partie remanié; 13 des accusés pour le complot du 3 mars 1973 y comparaissent une seconde fois après que le premier jugement prononcé à leur égard ait été annulé par la chambre pénale de la Cour Suprême. Six d'entre eux sont condamnés à mort, ce qui porte à 22 le nombre de peines capitales prononcées à l'occasion de ce procès.

Le Comité de lutte contre la répression au Maroc ainsi que la section Paris de U.N.F.P. lancent un appel à une mobilisation des forces démocratiques et révolutionnaires pour tenter d'éviter de nouveaux assassinats politiques, mais la grâce leur sera refusée, et les 7 militants de l'U.N.F.P. (en effet 15 sur les 16 condamnés avaient été exécutés en novembre 1973) seront passés par les armes en août 1974. En janvier encore et toujours pour l'affaire du complot de mars 1973, 62 inculpés sont condamnés à mort par contumace, entre autres M. Basri tout particulièrement visé par le réquisitoire, comme le créateur et l'animateur de l'organisation secrète.

Quant aux personnes (79) aussitôt enlevées après leur acquittement en août 1973, puis interrogées par la police pour une nouvelle affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat (8), la plupart sont remises à l'autorité judiciaire et réincarcérées. En avril une quarantaine d'entre elles dont 4 membres de l'U.N.F.P. - Rabat sont libérées par petits groupes et les autres parmi lesquels, les dirigeants de la C.A. de l'U.N.F.P. - Rabat, O. Benjelloun, A. Benani et M. Lyazghi, seront finalement mis en liberté provisoire en août.

Epilogue de cette affaire, le procès d'Oujda intenté en mai contre 10 Marocains pour non dénonciation du complot du 3 mars et qui s'est soldé par 7 condamnations à des peines d'emprisonnement.

Autres victimes de cette répression, les mouvements marxistes-léninistes, dont une vingtaine de militants sont arrêtés en novembre, parmi lesquels

(8) Le seul rescapé des exécutés de novembre 1973 aurait déclaré que M.O. Benjelloun avait projeté d'organiser l'évasion des prisonniers de Kénitra et de constituer des cellules pour enlever le prince héritier !

figure Abraham Serfaty, un des principaux rédacteurs de la revue *Souffles* et A. Zeroual étudiant, tous deux déjà jugés par contumace au procès de Casablanca d'août 1973.

Centrée sur la perspective des consultations électorales l'ouverture du Palais suscite incontestablement dans l'activité des formations politiques un certain renouveau dont le principal résultat, pour l'opposition du moins, est de clarifier les positions respectives. La réactivation du Front national, un moment espérée, laisse très vite la place à la consolidation des divergences et à l'essor de nouvelles formations pro-gouvernementales, plus ou moins prêtes à s'associer dans un néo-FDIC.

L'OUVERTURE DU PALAIS EN DIRECTION DES PARTIS POLITIQUES

Un certain renouveau politique dans l'opposition.

En premier lieu, la naissance du Parti du progrès et du socialisme dont la création est annoncée le 27 août par Ali Yata et qui apparaît un peu comme la contrepartie de ses prises de position en faveur de la récupération des territoires « occupés » et de sa participation personnelle à la campagne d'explication lancée par le roi. Cette « nouvelle » formation faisant suite au Parti communiste dissous en 1960 et au Parti de la Libération et du socialisme interdit en 1970, aucune modification fondamentale ne ressort dans ses objectifs et son programme rendus publics lors d'une conférence de presse tenue le même jour par le directeur d'*Al-Bayane*. Se présentant comme le parti d'avant-garde de la classe ouvrière et de la paysannerie pauvre, se réclamant toujours du socialisme scientifique tempéré par les spécificités nationales, ce parti entend agir dans le cadre des lois en vigueur au Maroc. Il se prononce sur le plan institutionnel pour l'instauration d'une plus grande démocratie avec notamment l'élection d'une assemblée nationale constituante au suffrage direct et au scrutin proportionnel, et préconise l'élargissement des libertés publiques; sur le plan économique et dans le droit fil des programmes socialistes, il prône entre autres la nationalisation des secteurs clés, un vaste plan d'industrialisation, une réforme agraire profonde et radicale ainsi que la révision du système fiscal dans le sens d'une plus grande justice sociale. Au plan international enfin, il proclame son soutien sans réserve aux mouvements de lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme.

Autre événement qui se situe dans le contexte d'ouverture et dans la perspective des consultations électorales, le 9^e Congrès national du Parti de l'Istiqlal, dont la réunion avait en outre à régler le délicat problème de la succession du « Président » Allal Al Fassi, décédé subitement le 13 mai à Bucarest. En effet, le comité exécutif avait désigné provisoirement M'Hammed Boucetta au poste de secrétaire général du Parti, titre que personne n'avait porté jusqu'à cette date, en attendant précisément le Congrès national qui seul a qualité pour nommer un autre Président ou décider s'il faut revenir à la désignation d'un Secrétaire général.

C'est à Casablanca, devant 4 000 délégués et de nombreux invités (9), parmi lesquels plusieurs ministres, le Directeur du Cabinet royal, A. Bouabid et A. Yata, que se tient le 9^e Congrès, sur lequel plane encore le souvenir du grand zaïm disparu.

Dans son rapport doctrinal qu'il présente comme le testament d'Allal Al Fassi, M'Hammed Boucetta met l'accent sur les trois idées-forces qui vont guider tous les congressistes dans leurs travaux : récupération des territoires spoliés et bien entendu retour du Sahara espagnol au Maroc, démocratie, égalitarisme; s'agissant de la démocratie, que le régime est accusé d'avoir délibérément bafouée, il en rappelle les principes auxquels l'Istiqlal reste attaché : souveraineté du peuple, délimitation des responsabilités, base populaire et élections libres; et souhaite que le retour à la démocratie se fasse sur la base d'une union nationale et de la séparation des pouvoirs. Il demande également la réactivation du Front national (Kouthah al Watania), et lance un appel à l'unité nationale autour d'un programme commun. S'agissant du développement économique et social, l'action gouvernementale est passée au crible secteur après secteur et ne manque pas d'être critiquée au nom de la justice sociale qui figure toujours au premier rang des objectifs énoncés dans son nouveau programme.

La corruption, le trafic, l'influence et les abus de pouvoir dont le pays est la proie sont vivement dénoncés, mais dans l'ensemble les critiques portent davantage sur la gestion que sur les options comme en témoigne le programme économique et social proposé. En effet, les réformes de structures avancées par le Parti pour assurer le développement accéléré et une juste répartition des revenus et des richesses — réforme agraire, industrialisation, création de complexes agro-industriels, cogestion... — sont assez proches de ce que le pouvoir s'efforce de réaliser avec plus ou moins de succès depuis deux ans. Une nouveauté cependant à noter par rapport au dernier congrès de 1967, et qui s'entend davantage comme une étape supplémentaire dans l'élimination de la tutelle étrangère que comme la radicalisation fondamentale des choix économiques du parti : la nationalisation des banques, des sociétés d'assurances, des industries sidérurgiques, chimiques, minières et pharmaceutiques. Le parti, en effet, reste profondément attaché à l'Islam et à l'arabisme et ne creuse aucune brèche dans sa ligne idéologique. Parti national, populaire démocratique et unificateur, il continue de refuser la « lutte des classes ». L'importance grandissante de la jeunesse n'a pas échappé aux congressistes qui se sont prononcés pour le droit de vote à 18 ans ; ils ont insisté sur la nécessité de renforcer son rôle dans le pays et ont été conviés par la base à rénover les structures et les méthodes de travail du parti pour susciter une nouvelle dynamique. Le renouvellement des instances dirigeantes a en partie satisfait à ces exigences, de même que l'élection de M'Hammed Boucetta au poste de Secrétaire général, obtenue selon certains grâce à la pression du groupe des jeunes. Quelle que soit la nature du compromis que représente la désignation de cet homme modéré à la tête de l'Istiqlal, la tâche s'annonce difficile pour les successeurs d'Allal El Fassi qui devront préserver l'unité du parti, tout

(9) Deux absences sont à noter, celles de A. Ibrahim et de M. Ben Seddik.

en le faisant évoluer de l'intérieur et en profondeur. Les prochaines consultations électorales permettront déjà d'apprécier comment l'Istiqlal aura assuré l'héritage de Si Allal et s'il a pu surmonter les tensions que l'ère de l'après Allal aura fait ressurgir.

Deux mois après le P.L, les 30/11 et 1/12, c'est au tour de l'U.N.F.P., auparavant connu sous le nom de « Groupe de Casablanca », d'apporter à l'occasion de son 3^e Congrès une réponse aux offres d'ouverture du Palais. Entretemps, le groupe de Rabat a décidé de prendre la nouvelle appellation d'Union socialiste des forces populaires pour « mettre fin à la confusion », et permettre une identification plus précise du parti tant sur le plan idéologique que sur le plan organisationnel.

Pour A. Ibrahim, élu par acclamations secrétaire général du Parti, les élections générales ne sont possibles dans le cadre actuel qu'à trois conditions : la constitution d'un gouvernement doté de la « confiance populaire » pour appliquer pendant deux ans des « réformes radicales », la rénovation des listes électorales, et la libéralisation totale du régime impliquant le respect des libertés publiques, l'arrêt de la répression et la libération des détenus politiques. Il s'agit là d'une revendication constante de l'ancien Premier Ministre et de l'U.M.T. qui lors du dernier congrès se déclarait hostile à des réformes institutionnelles (révision de la constitution, instauration d'un gouvernement de réconciliation) qui ne seraient pas précédées ou accompagnées d'un changement économique radical et fondé sur des options populaires. En d'autres termes, l'U.N.F.P. qui n'entend « se soustraire à aucun dialogue ni se dérober devant aucune responsabilité dans le cadre de l'appareil gouvernemental ou en dehors » reste opposée à des élections générales qui n'auraient aucune portée pratique dans un contexte politique dont le rapport d'orientation de I. Ibrahim fait longuement le procès. En effet, selon ce dernier, la structure de classe de la société marocaine tend, dans la situation actuelle à s'accroître par l'exploitation de plus en plus large des masses populaires au profit d'une minorité de privilégiés dont certains sont liés aux intérêts capitalistes étrangers. La classe ouvrière est particulièrement touchée par cette exploitation, mais la classe paysanne n'en est pas pour autant épargnée : 3 % de notables ruraux détiennent plus du tiers des meilleures terres dont la mise en valeur est assurée par les moyens les plus modernes, alors que 87 % des paysans déshérités en possèdent que 35 % des terres arides. D'où la nécessité d'une révolution agraire et d'un programme de nationalisations touchant les secteurs clés de l'économie marocaine — Banques, assurances, mines — qui sont soumis aux centres de décision étrangers. Placé sous le signe de la clarification et de la réorganisation, ce congrès a permis à A. Ibrahim de retracer l'histoire du parti, illustrant ainsi la continuité de la nouvelle formation, et à celle-ci de renouveler la composition de ses organes dirigeants, de réaffirmer son affiliation idéologique, et de redéfinir sa situation par rapport à l'U.M.T. Les statuts originels ont, dans l'ensemble, été repris, la fidélité au socialisme scientifique et au matérialisme historique de nouveau proclamée; quant aux relations entre syndicalisme et politique, si l'appartenance au premier ne signifie pas forcément l'adhésion à la seconde, le rôle essentiel des masses ouvrières dans l'édification du parti socialiste a été néanmoins

souligné et la présence de l'U.M.T. remarquée, puisqu'au sein de la nouvelle commission centrale, les éléments ouvriers représentés par ce syndicat prédominent et que 8 membres sur 9 de son conseil national en font partie.

Vers un néo-F.D.I.C. ?

De nouvelles formations sont apparues à la fin de l'année, toujours dans la perspective de futures élections législatives qui, selon les déclarations faites par le Roi en septembre, devraient avoir lieu en octobre 1975. Tout d'abord celle du Parti libéral et progressiste à dominante berbère, créé en novembre à l'initiative de personnalités soussi, au premier rang desquelles un grand industriel de Casablanca et le président des chambres de commerce et d'industrie du Maroc. Dans son manifeste, ce parti « se déclare ouvertement monarchiste et prêt à participer à la campagne électorale avec un programme économique très proche des objectifs gouvernementaux. Les promoteurs de ce parti « ouvert à toutes les classes sociales » et qui veut s'intéresser à tous les aspects de la vie nationale et régionale » espèrent recruter parmi les milieux jeunes, des professions libérales et parmi les techniciens, ceux de la génération d'après l'indépendance, mais leurs attaches ethniques font de cette formation à base essentiellement régionaliste un second Mouvement populaire.

Autre mouvement politique, le Parti de l'Action, créé en décembre, regroupe de jeunes intellectuels d'origine rurale et d'anciens résistants parmi lesquels, M. Driss Khattibi fils de l'émir Abdelkrim et Abdallah Senhaji, retiré de la politique depuis 10 ans après avoir été successivement, au sein de l'Istiqlal, l'un des promoteurs des réseaux de résistance, puis lié à l'armée de libération, enfin, fondateur du Mouvement populaire et de l'Union nationale des Forces populaires. Cette formation qui s'est contentée de définir ses objectifs en termes généraux, préconise « l'édification d'une société nouvelle par une élite nouvelle » et entend coopérer avec toutes les organisations « progressistes qui contribuent à éclairer l'opinion publique » et avec « toutes les bonnes volontés » dans le cadre d'une « monarchie constitutionnelle démocratique et sociale ». Dans la nouvelle société qu'ils projettent, les promoteurs de ce nouveau parti envisagent surtout de dégager une élite rurale, à la mesure de cette partie de la population qui est restée à leurs yeux la « majorité silencieuse » de la nation.

UN RENOUVEAU AMBIGU.

Ruptures consommées, division des partis, multiplication des tendances accompagnée d'une diversification dans leurs expressions idéologiques, cette ouverture du Palais aboutit à un émiettement des formations politiques; émiettement qui voue à l'échec toute prise en charge, par une opposition regroupée, d'éventuels mouvements de masse, et rend aléatoire tout changement profond dans les orientations politiques du pouvoir. Au bout du

compte, un renouveau politique certes, mais qui touche la forme davantage que le fond et dont l'ambiguïté est à l'image des changements apportés par le pouvoir dans la composition du gouvernement ou dans certaines de ses réformes législatives. (Cf. Doc. III, p. 747-750 et p. 751-765).

En effet, au plan gouvernemental, un remaniement est intervenu en avril, portant surtout sur des modifications de structures et caractérisé par l'accession aux fonctions ministérielles de jeunes techniciens bardés de diplômes et très haut placés dans l'administration. M. Osman demeure à la tête du nouveau cabinet, et onze ministères sur dix huit changent de titulaires. Il faut relever le retour du Dr A. Laraki, ancien Premier Ministre de 1969 à 1971, qui est nommé aux Affaires étrangères en remplacement de M.T. Benhima qui est désormais chargé de l'Information, ainsi que le départ de M. Guessous du département des Finances, confié à M. Benslimane précédemment Ministre du Commerce. L'Education nationale est scindée en deux ministères : Enseignement supérieur et Enseignement primaire et secondaire. Les Affaires culturelles, les Affaires étrangères et l'Information sont érigées en ministères d'Etat, le Tourisme est rattaché à l'Habitat, l'Urbanisme et l'environnement. Sans coloration politique particulière, le nouveau gouvernement comporte un nombre élevé de secrétaires d'Etat (il passe de 2 à 10), occupés pour la plupart par d'anciens directeurs de cabinet ou d'organismes publics. Parmi ces promus, figurent de jeunes personnalités déjà bien en vue dans le sillage du pouvoir, telles que M. Driss Basri ancien responsable des affaires générales du Ministre de l'Intérieur qui dirigeait depuis sa création en janvier 1973 la Direction générale de surveillance du territoire marocain, et A. Znined, ancien collaborateur du Premier Ministre, qui prennent tous deux rang de secrétaires d'Etat auprès de ces deux ministères.

Par ailleurs, parmi les réformes législatives de l'armée, celle touchant à la nouvelle organisation judiciaire mérite d'être retenue. Annoncée dès les premiers mois et instituée par dahir à la fin de juillet, cette réforme devait répondre au triple souci de rapprocher la justice du justiciable, d'adapter la législation et l'appareil judiciaire aux réalités socio-économiques du pays et de simplifier la procédure. En fait, les juridictions communales sont prévues en milieu rural et les juridictions d'arrondissement en milieu urbain, coiffées par 30 tribunaux de première instance, 9 cours d'appel et la Cour suprême. Cependant certaines dispositions de ces textes ne manquent pas de surprendre et laissent redouter dans la pratique un retour à la justice coutumière et coloniale : ainsi la gratuité des fonctions de juge et de suppléant (art. 13), la procédure de nomination des juges dans les juridictions communales — élus pour 3 ans par un collège de 100 personnes désignées par une commission présidée par le Caïd et composée des notables locaux — l'étendue de leur compétence — dans leur ressort territorial, toutes les actions personnelles et immobilières = 1 000 DH — et de leurs pouvoirs — leurs décisions sauf exception rare ne sont susceptibles d'aucun recours. Curieuse réforme qui sous prétexte de désencombrer le rôle des tribunaux des menus litiges, compromet l'unité de la justice, méconnaît l'égalité entre les citoyens en distinguant dans les campagnes et arrondissements les conseils d'arbitrage et dans les villes les tribunaux, porte atteinte au

principe de l'indépendance de la justice en consacrant l'emprise de l'administration dans le recrutement de certains juges, favorise le développement de la corruption par le nouveau système de recrutement des juges, et ouvre la porte à l'arbitraire, les magistrats des campagnes n'étant tenus ni par la loi ni par le chrâa, et leurs jugements n'étant soumis à aucun recours.

J. GOURDON

BIBLIOGRAPHIE

- Sur les questions économiques, l'exécution du Plan et la marocanisation :
 - H. EL MALKI : « Chronique économique Maroc 1974 ». *A.A.N.* 1974.
 - J.C. SANTUCCI : « Le plan quinquennal marocain 1973-1977 ». *Maghreb-Machrek* (67), J.F.M., 1975.
 - Articles de presse : *Le Monde*, *La Nation*, *Al Bayane*, *l'Opinion Lamalif* et *Maghreb informations*, cités in Bibliographie systématique de l'A.A.N. 1974 à la rubrique : Questions économiques.
- Sur le Sahara espagnol :
 - Articles de presse : *Le Monde*, *le Matin*, *Al Bayane*, *l'Opinion Lamatif* et *Maghreb Information* cités dans la Bibliographie systématique : Relations avec l'Espagne.
- Sur l'évolution politique :
 - J.J. REGNIER : « Monarchie et forces politiques au Maroc » in *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*. C.R.E.S.M. C.N.R.S., Paris, 1975.
 - Articles de la presse *ibid.*, cités dans la Bibliographie systématique : Partis et mouvements politiques, justice, procès.